N° 3.

Rollier

et

Bosson

L'an mil huit cent cinquante neuf et le deux Mars à six heures après midi, en la maison Commune par devant Nous Antoine Rondel Maire, remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de la Commune de Verso, Canton de Genève, se sont présentés: Joseph Rollier agriculteur, Genevois, domicilié à Versoix où il est né le neuf Mai mil huit quinze, fils légitime et majeur de défunt Jean Gabriel Rollier et de vivante Jeanne Mouchot sans profession domiciliée à Versoix d'une part. ———

Et Demoiselle Marie Françoise Bosson domestique, sujet Sarde née à Lucinges, en Faucigny (Savoie) le onze Juin mil huit cent vingt-six, et domiciliée à Versoix, fille légitime et majeure de défunt François Bosson et de défunte Jeanne Marie Déperraz d'autre part. ———

Les époux Nous ayant requis de procéder à la célébration de leur mariage qui a lieu publiquement, faisant droit à leur requisition, et après avoir donné lecture de toutes les pièces ci après dûment paraphées: ———

1°. Des publications de promesses de mariage faites dans la Commune de Versoix, les Dimanches treize et ~~quatre~~ vingt Février mil huit cent cinquante neuf sans avoir éprouvé d'oppositions; 2°. Du permis de publication et de celui de mariage délivrés par le Département de Justice et Police le premier en date du neuf Février et le dernier le deux Mars de la présente année; 3°. De l'acte de naissance de l'époux né à Versoix le neuf Mai mil huit cent quinze; 4°. De celui de l'épouse née à Lucinges en Faucigny (Savoie) le onze Juin